

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 441/2024	OBJET : Prolongation de portage EPF – Opération n°32 – Le Grand Bannot – Avenant n°6
Date de la convocation : 02/10/2024 Date de la séance : 08/10/2024 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Laurent VIELLE, Jean-Christophe OCHIER, Josette NICOLET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Membre absent : 3 Votants : 26	Membres absents excusés : Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Pascale BABEAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER
VOTE : MAJORITÉ POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3	Membres absents non excusés : M. Ismaël BOUDJEKADA M. Christian DRIANO M. Saïd NOUNA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/10/2024 et de sa publication le 11/10/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 08/10/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/10/2024	

Par délibération n°637 en date du 28 janvier 2014, le conseil municipal a autorisé la signature avec l'Établissement Public Foncier (EPF) du Doubs d'une convention opérationnelle (opération n°32 – Le Grand Bannot) concernant le portage foncier des acquisitions de parcelles rendues nécessaires dans le cadre de l'aménagement opérationnelle de la ZAC du Grand Bannot.

Conformément au règlement intérieur de l'EPF, la durée initiale de portage est fixée à 4 ans. A l'issue des 4 premières années, elle est renouvelable 3 fois par tranche de 2 ans, soit prolongée à 6, 8 puis à 10 ans. Enfin, une prolongation à 14 ans peut être envisagée sous la condition que la collectivité rembourse le montant par quart les 4 dernières années.





La durée de portage en vigueur avant le présent avenant n°6 a été fixée à 10 ans :

Date de signature de la convention : 03/02/2014
Date de première acquisition : 12/05/2014
Durée de portage : 120 mois (soit 10 ans)
Date de fin de portage de l'opération : 12/05/2024

La date de début de portage est égale à la date de 1ère acquisition.

Ainsi, la date de fin de portage de l'opération étant arrivée à échéance le 12 mai dernier, il est donc proposé de la prolonger pour une dernière période supplémentaire de 4 ans, soit jusqu'au 12/05/2028.

La nouvelle durée de portage en vigueur après la signature du présent avenant sera donc fixée à 14 ans :

Date de signature de la convention : 03/02/2014
Date de première acquisition : 12/05/2014
Durée de portage : **168 mois (soit 14 ans)**
Date de fin de portage de l'opération : **12/05/2028**

Les autres dispositions de la convention opérationnelle initiale et de ses éventuels avenants et annexes demeurent applicables, notamment :

- L'obligation de rachat par la collectivité ou la garantie de rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur ;
- Le règlement à l'EPF des frais de portage et du prix de rétrocession relatifs à l'opération, selon les modalités indiquées dans le règlement intérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention opérationnelle avec l'EPF concernant l'opération n°32 – Grand Bannot – afin de fixer la nouvelle durée du portage à 168 mois (14 ans), soit jusqu'au 12 mai 2028.**
- **D'acter le remboursement à l'EPF par la Ville de Grand-Charmont de la valeur des biens acquis, soit la somme de 37 525,00 €, par annuité constante de 9 381,25 € sur les 4 dernières années de portage, soit de 2025 à 2028.**



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

